



Canton de Fribourg
 Commune de Treyvaux

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

ECHELLE 1:5000

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n° 36 du 4 septembre 2015

Adopté par le Conseil communal de Treyvaux,
 Syndic _____ Secrétaire _____

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions,
 Le Conseiller d'Etat, Directeur _____

LEGENDE

ZONES	
[Orange]	zone de village
[Light Orange]	zone de maintien
[Yellow]	zone résidentielle faible densité
[Light Yellow]	zone résidentielle faible densité
[Orange]	zone résidentielle moyenne densité
[Light Orange]	zone résidentielle moyenne densité
[Pink]	zone mixte
[Light Pink]	zone d'activités
[Light Purple]	zone d'activités
[Purple]	zone d'activités
[Light Green]	zone d'intérêt général
[Green]	zone d'intérêt général
[Light Green]	zone d'intérêt général
[Green]	zone d'intérêt général
[Light Green]	zone libre
[Light Green]	zone d'exploitation de matériaux
[Light Green]	zone de protection de la nature
[Light Green]	zone de protection des cours d'eau
[Light Green]	zone agricole
[Light Green]	aire forestière

LEGENDE

MESURES PARTICULIERES

[Orange]	périimètre d'habitat à maintenir PHM
[Light Orange]	plan d'aménagement de détail approuvé
[Light Orange]	plan d'aménagement de détail à établir
[Light Orange]	secteur à prescriptions particulières selon RCU
[Light Orange]	secteur à équiper par priorité
[Light Orange]	talement non soumis à l'indice brut d'utilisation du sol
[Light Orange]	danger naturel selon carte de dangers (dangers fort, moyen, faible et indicatif)

LEGENDE

MESURES DE PROTECTION

[Red]	site construit protégé
[Red]	biens culturels mis sous protection: catégorie 1, 2 et 3, objets divers
[Red]	périimètre archéologique
[Red]	chemins historiques protégés
[Red]	catégorie 2
[Red]	catégorie 3
[Red]	les objets naturels (haies, arbres) sont protégés sur l'ensemble du territoire communal selon le RCU
[Red]	[sans symbol] cours d'eau à ciel ouvert
[Red]	cours d'eau sous tuyau (tracé approximatif)
[Red]	espace réservé aux cours d'eau
[Red]	espace réservé modulé / limite de construction modulée
[Red]	corridor inconstructible (4m de part et d'autre de l'axe)

INFORMATIONS INDICATIVES

[Red]	constatation de la nature forestière effectuée
[Red]	zones de protection des eaux souterraines légalisées (S1, S2, S3)
[Red]	zone de protection des eaux souterraines provisoire
[Red]	sites pollués (nécessité d'investigation / pas de nécessité d'investigation)